

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T.

PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Le 28 septembre 2017 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service des travaux publics, à 9 h, la quarante-septième réunion (3^e réunion en 2017) du Comité de vigilance du L.E.T., à laquelle assistaient :

- √ Monsieur Michel Côté, conseiller du district n° 1 et président du comité
- √ Monsieur Nixon Sanon, conseiller à l'environnement et aux cours d'eau à la MRC de la Matanie
- √ Monsieur Simon Tweddell, directeur général de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent
- √ Madame Marie-Laine Roy, représentante des citoyens
- √ Monsieur Dany Giroux, directeur général adjoint et urbaniste, Ville de Matane
- √ Madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, Ville de Matane

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Michel Côté souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant les varia ouverts.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2017

Les membres du comité ayant, préalablement à la rencontre, reçu et lu le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2017, le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans en faire la lecture.

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2017

Point 3.3.4-3-8. Demande de certificat d'autorisation – matériel alternatif de recouvrement journalier

Madame Ratté mentionne que la demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation des résidus de tamisage de matériaux secs du Centre de tri Bouffard comme matériel de recouvrement journalier est toujours en analyse au MDDELCC. RECYC-QUÉBEC a récemment annoncé une aide financière en soutien aux installations de tri de résidus de construction, rénovation et démolition pour l'enfouissement de leurs résidus de tamisage.

Point 3.3.3.11.a) – Résidence des Bâisseurs

Madame Ratté nous informe que la Résidence des Bâisseurs n'a pas accepté notre demande de rencontre. Cependant, des installations de récupération seront présentes sur chaque étage pour la prochaine phase de construction.

Point 3.3.6. Avis de non-conformité concernant la zone tampon

La nouvelle zone tampon a été transmise au MDDELCC en dehors de la demande de certificat

d'autorisation et elle a été acceptée. L'implantation des panneaux d'identification de la zone tampon devra se faire avant l'hiver.

Point 3.3.9.a) Nouveau type de collecte – MRC de La Haute-Gaspésie

Un nouveau chemin d'accès avec une pente moins abrupte est en cours de construction pour faciliter l'accès des remorques à plancher mobile.

Point 3.5. Sensibilisation dépotoirs clandestins

Monsieur Nixon Sanon mentionne qu'en raison de l'absence de la conseillère aux communications de la MRC cet été, la sensibilisation prévue sur la problématique des dépotoirs clandestins n'a pu être réalisée.

Point 3.7. Récupération du plastique no.6 rigide

Madame Ratté mentionne qu'une publicité vidéo à ce sujet est en cours de montage.

Point 3.8. Étude de faisabilité pour la biométhanisation

Madame Ratté nous informe que l'étude est en cours et devrait être finalisée sous peu.

Point 3.9.a) Modification aux analyses de lixiviat à SP-2

Le calendrier d'échantillonnage a été modifié par le MDDELCC et l'obligation d'échantillonnage du lixiviat à SP-2, pendant la période durant laquelle aucun lixiviat n'est envoyé au traitement, a été retirée.

Point 3.9.d) Récupération aux Galeries du Vieux-Port

La vérification et le suivi qui devaient être faits dans le cadre de la campagne de sensibilisation estivale quant à la récupération aux Galeries du Vieux-Port ont été reportés, dû à un manque de personnel étudiant cet été.

Point 3.9.e) MRC de La Haute-Gaspésie : observateur(s) au sein du comité

Nous n'avons pas encore reçu de correspondance officielle.

Point 5. Statistiques mensuelles : février et mars 2017

Le verre est maintenant tamisé avant d'être apporté au L.E.T.

Point 6. Rapport annuel 2016 L.E.T.

L'ensemble des sections pour lesquelles un test d'étanchéité est requis sera testé en 2017 par une entreprise spécialisée.

Point 8. Traitement hâtif du lixiviat – mai 2017

Approximativement 1000 m³ de lixiviat ont été envoyés au traitement en mai.

Les autres sujets seront discutés aux points spécifiques à l'ordre du jour.

4. Suivi des travaux au L.E.T. et à l'écocentre

Madame Ratté nous fait un suivi des travaux :

- Vente du MegaDome : Le MegaDome a été démantelé en mai.

- Pour répondre aux questions du MDDELCC relativement à la demande de certificat d'autorisation pour l'ouverture de nouvelles cellules d'enfouissement, une étude d'ingénieur concernant la capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées municipales est en cours.
- Il est envisagé d'installer une ou des caméras de surveillance à l'écocentre, puisqu'il y a intrusion en dehors des heures d'ouverture et les intrus coupent les conduits derrière les réfrigérateurs pour récupérer les métaux, ce qui laisse s'échapper les halocarbures (fréons), et éventrent les sacs apportés par les citoyens, ce qui favorise l'éparpillement des résidus avec le vent.
- Un conteneur supplémentaire pour l'entreposage des résidus dangereux sera acheté et il est envisagé d'acheter un conteneur maritime supplémentaire pour les produits électroniques.

5. Statistiques mensuelles : avril-août 2017

Les statistiques sont présentées aux membres du comité.

On note une augmentation dans la catégorie « résidus centre de tri », lesquels proviennent du centre de tri de CRD et des écocentres de la MRC de la Haute-Gaspésie.

On se questionne également sur la gestion des futurs résidus de pales d'éoliennes, lorsque celles actuellement en fonction arriveront en fin de vie.

6. Projet dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)

Madame Ratté nous informe que l'offre déposée par WSP a été commentée pour négociation. Au plus tôt, les infrastructures pourraient être mises en place en 2018.

7. Visite de l'ARPE à l'écocentre

Madame Ratté nous informe que l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) a fait une visite d'inspection à l'écocentre au printemps. Des modifications ont été apportées quant à la gestion des produits électroniques suite aux recommandations effectuées.

Madame Ratté mentionne que de nouvelles matières devraient bientôt être assujetties à la responsabilité élargie des producteurs; il s'agit des réfrigérateurs et climatiseurs.

8. PGMR

Monsieur Nixon Sanon nous fait état de la situation.

Suivi des actions prévues

Pour la desserte du territoire non organisé Rivière-Bonjour, les équipements sont en place à l'accueil John. Des panneaux seront installés demain. Pour ce qui est du point de collecte prévu au relais La Cache, le relais a été vendu à la communauté micmaque de Gesgapegiag. Des contacts devront être faits avec le nouveau propriétaire.

Le rapport de suivi du PGMR pour l'année 2016 a été réalisé et est disponible sur le site Internet de la MRC.

Les grandes lignes sont :

- Les quantités de matières recyclables récupérées par habitant sont demeurées semblables de 2015 à 2016 à 96 kg/habitant.
- Collecte des encombrants : 25 % des résidus collectés ont été détournés de l'enfouissement.
- 70 000 \$ ont été distribués aux organismes œuvrant en gestion de matières résiduelles.
- 1 600 personnes ont été touchées directement par les activités d'information, sensibilisation et éducation relatives à la gestion des matières résiduelles.
- 597 kg/habitant ont été enfouis en 2016. L'objectif fixé pour 2020 dans le PGMR est de 300 kg/habitant alors que l'objectif fixé par la Politique québécoise de réduction des déchets est de 700 kg/habitant.

9. Varia

a) Tarif maximum 2018 pour le L.E.T.

Pour les municipalités assujetties, le tarif maximum 2018 pour le L.E.T. a été établi à 100\$/tonne plus les redevances à l'élimination des déchets pour l'avis public devant être publié au minimum 90 jours avant l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif.

b) Sensibilisation dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets 21-29 octobre 2017

Un cahier spécial sera publié dans le journal L'Avantage et le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent fera une édition spéciale de son bulletin électronique ÉchoFlash. Il est proposé de transmettre l'information de manière positive, par exemple sous la forme de « Saviez-vous que? »

c) Ancien Meubles à la grange

Un membre du comité déplore que les débris de l'incendie du bâtiment aient initialement été apportés sur un terrain situé à Sainte-Paule en tant que dépôt sauvage. Le MDDELCC a dû intervenir pour que les débris soient repris et apportés au L.E.T. Monsieur Dany Giroux explique la procédure lors de l'émission de permis de démolition.

d) Relais Santé

Les membres du comité s'interrogent à savoir les actions qui pourraient être entreprises pour que les vêtements non vendus ne se retrouvent pas à l'enfouissement, mais soient plutôt envoyés à la Co.Mode Verte pour être envoyés à des entreprises de recyclage du textile. Le PGMR prévoit que les entreprises devront fournir une copie de leur contrat de collecte. Ce contrat de collecte pourra être demandé pour estimer les quantités enfouies et récupérées.

10. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de vigilance du L.E.T. de Matane est fixée au jeudi 7 décembre 2017 à 9 h.

Monsieur Michel Côté, membre du Comité de vigilance du L.E.T. depuis sa formation, d'abord à titre de représentant des citoyens et ensuite en tant que conseiller municipal, pour qui cette rencontre du comité de vigilance du L.E.T. consiste en sa dernière à titre de conseiller municipal, adresse quelques mots aux membres du comité. Les membres du comité remercient monsieur Côté pour son implication au sein dudit comité de 2006 à aujourd'hui.

11. Levée de la réunion

La réunion est levée à 10 h 30.

La secrétaire,

[Original signé]

Caroline Ratté, coordonnatrice
Environnement et développement durable
Ville de Matane

p. j. Statistiques avril-août 2017